



**PRÉFET  
MARITIME  
DE LA MÉDITERRANÉE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Préfecture maritime  
de la Méditerranée  
Division « action de l'État en mer »**

Toulon, le 28 décembre 2022  
N° 354/2022

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**

portant abrogation de l'arrêté préfectoral n° 299/2015 réglementant le mouillage,  
la plongée sous-marine, la baignade, le chalutage et le dragage  
au droit de l'arrondissement d'Endoume  
(commune de Marseille, Bouches-du-Rhône)  
dans le cadre de la découverte d'engins explosifs

**T. ABROGÉ** : arrêté préfectoral n° 299/2015 du 11 décembre 2015.

Le préfet Maritime de la Méditerranée,

Vu les articles L.5242-2 et L.5243-6 du code des transports ;

Vu les articles 131-13 et R.610-5 du code pénal ;

Vu les articles R.733-1 et suivants du code de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n° 2004-112 du 06 février 2004 modifié, relatif à l'organisation de l'action de l'État en mer ;

Vu le décret n° 2007-1167 du 02 août 2007 modifié, relatif au permis de conduire et à la formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur ;

Vu le décret n° 2016-1108 du 11 août 2016 portant création de recueils d'actes administratifs des préfectures maritimes sous forme électronique ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 019/2018 du 14 mars 2018 modifié, réglementant la navigation et la pratique de la plongée sous-marine le long du littoral des côtes françaises de Méditerranée ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 270/2022 du 26 août 2022 portant délégation de signature.

Considérant que le traitement des engins explosifs est terminé.

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

L'arrêté préfectoral n° 299/2015 du 11 décembre 2015 réglementant le mouillage, la plongée sous-marine, la baignade, le chalutage et le dragage au droit de l'arrondissement d'Endoume (commune de Marseille, Bouches-du-Rhône) dans le cadre de la découverte d'engins explosifs est abrogé.

## Article 2

Le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône, les officiers et agents habilités en matière de police de la navigation sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture maritime de la Méditerranée.

Pour le préfet Maritime de la Méditerranée et par délégation,  
l'administrateur en chef de 1<sup>re</sup> classe des affaires maritimes Dominique Dubois  
chef de la division « action de l'État en mer »,

**Original signé**

## LISTE DE DIFFUSION

### DESTINATAIRES :

- M. le préfet des Bouches-du-Rhône
- Mme la préfète de police des Bouches-du-Rhône
- M. le maire de Marseille
- M. le commandant du Grand Port Maritime de Marseille
- M. le directeur interrégional de la mer Méditerranée
- M. le directeur du service garde-côtes des douanes de Méditerranée
- M. le directeur départemental des territoires et de la mer des Bouches-du-Rhône
- M. le directeur adjoint, délégué à la mer et au littoral des Bouches-du-Rhône
- M. le directeur du CROSS MED
- M. le commandant du groupement de gendarmerie maritime de la Méditerranée
- M. le commandant du groupement de gendarmerie départementale des Bouches-du-Rhône
- M. le procureur de la République près le Tribunal judiciaire de Marseille (Tribunal maritime)

### COPIES :

- CECMED/DIV OPS – J35 OPS COTIÈRES
- SEMAPHORE DE COURONNE
- CECMED/OCR
- AEM/ORSEC/SM
- Archives.